



PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 03 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le janvier, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le **28/12/23** par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Engagement financier de la commune pour le projet transfrontalier POCTEFA 2024-2027 dans lequel ont été inscrites des actions structurantes pour renforcer la destination Aure Louron Sobrarbe (délibération obligatoire avant le 12 janvier 2024)
- Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les magasins des centres commerciaux de Piau Engaly (hors bars et restaurants)
- Questions diverses

Début de la séance : 17 H 15

Fin de la séance 18 h 30

TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme			X	M. VIDALON
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie			X	
CASTET Dominique			X	Mme FOUGA
VERNET Blandine			X	M. MOUNIQ
MAS Jean Pierre	X			
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe	X			

6 membres sont présents, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Déroulement de la séance

M. GAUCHET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux présents leur accord pour délibérer sur les délibérations suivantes non inscrites à l'ordre du jour :

- Habilitation du Maire pour engager une procédure en référé-expertise
- Substitution de la commune d'Aragnouet à la commune de Cadeilhan Trachère (abroge la délibération n° 193-12-23 du 15/12/23)

Accepté à l'unanimité.

DL/01-01-24 Approbation du procès-verbal de la séance du 15/12/23

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal.

DL/02-01-24 Engagement financier projet POCTEFA 2024-2027 Unique destination Aure Louron Sobrarbe

Monsieur Le Maire expose qu'un dossier conjoint avec la vallée du Sobrarbe, la vallée d'Aure et du Louron pour la création de sentiers transfrontaliers dans le cadre du POCTEFA, en collaboration avec la mairie de Bielsa.

Le montant de cette opération s'élève à 120 716 €, financée à 65 % par le programme POCTEFA, soit 78 645 €.

Adopté à l'unanimité.

DL/03-01-24 Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les magasins des centres commerciaux de Piau Engaly

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de fixer une redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants désireux d'installer une terrasse devant leur établissement.

D'autres exploitants pourraient être amenés à solliciter une autorisation pour installer divers matériels et Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de fixer la redevance à 70 € TTC/m² de la zone concédée.

Adopté à l'unanimité.

DL/04-01-24 Autorisation donnée à M. Le Maire à introduire au nom de la commune et pour le compte de la commune une procédure en référé-expertise contre la société AXA France IARD

Dans le prolongement de la délibération prise le 17/11/23 relative aux sinistres dommage ouvrage de la résidence l'Ecrin de Badet, le conseil municipal à l'unanimité donne l'habilitation à Monsieur Le Maire d'engager au

nom et pour le compte de la commune une instance en référé-expertise contre la société AXA.

DL/05-01-24 Substitution par la commune d'Aragnouet à la commune de Cadeilhan Trachère pour le versement de la participation d'équilibre au ISVU Piau Aragnouet Piau Engaly

Cette délibération précise les termes de la délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 15 décembre 2023.

DL/06-01-23 Avenant au règlement de fonctionnement de la crèche La Maison de Titou

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de la 1^{ère} Adjointe, en charge de l'enfance, de modifier la période d'accueil des enfants à la crèche de Piau Engaly, La Maison de Titou. Cette structure pourra désormais accueillir les enfants du lundi au dimanche de 8 h 45 à 17 h durant l'exploitation de la station.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que la fréquentation de la station de Piau Engaly est en nette progression ce début de saison par rapport à l'an passé.

Monsieur Jean Pierre MAS indique que les commerçants et notamment les commerçants de bouche doivent augmenter leurs efforts en termes de qualité et d'accueil de la clientèle.

En outre, un seul bus navette en fonctionnement en période de vacances scolaires provoque une longue attente par les visiteurs sur le parking. Cette situation est très dommageable, surtout avec des conditions climatiques difficiles.

Monsieur Philippe SPITERI précise que le 2^{ème} bus navette est en panne depuis 2 semaines.

Monsieur Le Maire n'a pas eu cette information et montre son mécontentement sur la longueur d'intervention, d'autant que ce fournisseur, habituel du SIVU Aure Néouvielle, a fait preuve de sérieux dans ses interventions en cas de panne du bus sur la zone du Néouvielle.

Pour Monsieur Pierre GAUCHET, ce sont les locaux poubelles qui débordent de cartons émanant des établissements commerciaux.

Monsieur Le Maire rappelle que la collecte des ordures ménagères est certes prise en charge par le SMECTOM mais que les commerçants et les habitants de la commune ont à leur disposition une déchetterie communale dans laquelle les déchets peuvent être déposés gracieusement.

A ce propos, Madame Sabine FOUGA indique qu'il serait judicieux d'augmenter la fréquence de la collecte des encombrants, notamment au mois de décembre.

Monsieur Jean Gilles VIDALON demande si la commune est concernée par la mise en place de compost tel que prévu par la nouvelle loi. Monsieur Le Maire répond que cette disposition est prévue par la Communauté de Communes Aure Louron ; les habitants sont invités à contacter cette structure, la commune n'ayant pas la compétence.

En outre, Monsieur Jean Gilles VIDALON s'interroge sur l'absence totale de camping-cars à l'aire d'accueil spécialement aménagée au Pont du Moudang. Cette désertion est peut-être due à l'absence de panneaux qui signalent cet équipement. Une signalétique sur l'interdiction aux camping-cars de stationner sur le parking du Pont du Moudang serait nécessaire.

LE MAIRE

Jean MOUNIQ

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre GAUCHET